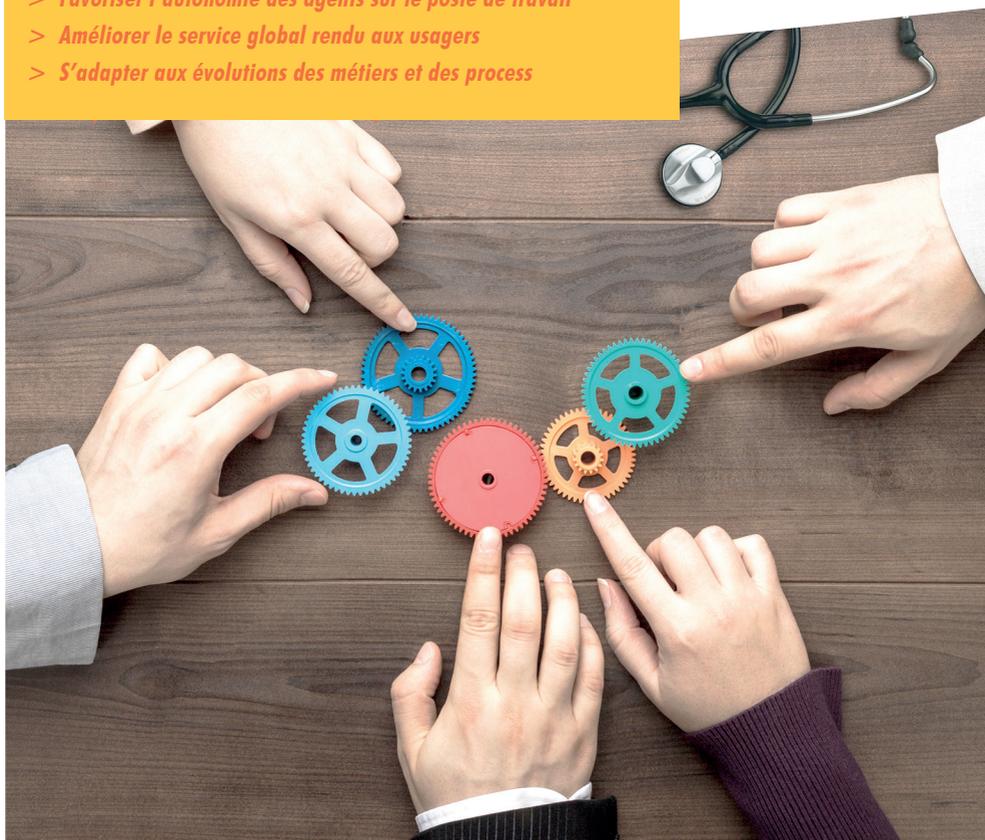


LES **COMPÉTENCES CLÉS** AU SERVICE DE LA PERFORMANCE COLLECTIVE

- > *Promouvoir l'accès des agents à la qualification professionnelle*
- > *Favoriser l'autonomie des agents sur le poste de travail*
- > *Améliorer le service global rendu aux usagers*
- > *S'adapter aux évolutions des métiers et des process*



Pourquoi et comment s'engager dans une démarche de développement des compétences clés en situation professionnelle des agents ?

#1

Un environnement en évolution permanente

Les technologies évoluent, les modalités de prise en charge également. Les organisations changent et sont appelées à se transformer avec la loi de modernisation du système de santé.

Vous devez anticiper ou faire face aux évolutions de votre secteur et accompagner la professionnalisation des agents. La maîtrise insuffisante des compétences clés par les agents peut freiner l'avancement d'un projet ou entraver le bon fonctionnement d'un service.

Des enjeux à la hauteur des ambitions du milieu sanitaire et social

- Améliorer le service global rendu aux usagers et garantir la sécurité des soins en développant l'autonomie et la prise d'initiative de l'agent sur son poste de travail.
- Développer les compétences clés des agents les moins qualifiés pour leur permettre de s'adapter aux évolutions du secteur sanitaire et social.
- Sécuriser les parcours professionnels des agents par la professionnalisation et l'accès à la qualification professionnelle.

#2

Des outils pragmatiques pour conseiller et accompagner les établissements publics de santé

#3

- **Un accompagnement des établissements publics de santé** par un prestataire externe, sélectionné par l'ANFH Alsace.
- **Une approche stratégique** avec un outil d'autodiagnostic pour la direction de l'établissement (diagnostic projet, faisceau d'indices).
- **Une approche opérationnelle** avec une grille de repérage de besoins en compétences clés pour l'encadrement ou toute personne ressource impliquée dans la démarche compétences clés.
- **Une formation de deux jours** pour l'encadrement aux techniques de repérage des besoins en compétences clés.
- **Des réunions d'information** et des ateliers de sensibilisation aux compétences clés.

Des actions pour les agents

#4

La démarche s'adresse aux agents de premiers niveaux de qualification (niveau V ou infra V) ou non qualifiés. Ces derniers ne bénéficient pas ou peu de formation, parce qu'ils ne maîtrisent pas les compétences clés. Ils sont en difficulté pour mobiliser pleinement leurs capacités professionnelles.

Trois étapes pour former les agents :

- **Le positionnement** de l'agent est réalisé par un organisme de formation. Au cours d'un entretien avec l'agent, le prestataire évalue le degré de maîtrise des compétences clés au regard des besoins et des objectifs de l'agent et de l'établissement. Il détermine ensuite le contenu et les modalités pédagogiques, adaptés aux besoins de formation du bénéficiaire.
- L'agent suit un **parcours de formation personnalisé**, adapté à ses besoins et au projet de l'établissement. La formation est dispensée par un organisme de formation, sélectionné par l'ANFH Alsace. Le volume d'heures est fonction des objectifs visés (au minimum 30 heures de formation).
- À l'issue du parcours individualisé, les effets de la formation sont mesurés et la progression de l'agent est évaluée. Une attestation de réussite est délivrée à l'agent. C'est la phase **d'évaluation**.

Une démarche gagnant-gagnant

#5

Tout établissement public de santé ressort gagnant d'une démarche de maîtrise des compétences clés par ses agents !

- **Pour l'agent** : autonomie sur le poste de travail, gain de confiance en soi, possibilité d'évoluer professionnellement.
- **Pour l'établissement** : meilleur service rendu aux usagers, amélioration de la qualité et gain de temps.

Une démarche financée par les
fonds mutualisés de l'ANFH Alsace

Les compétences clés en situation professionnelle, de quoi parle-t-on ?

Une définition :

#1

Les compétences clés en situation professionnelle sont les compétences considérées comme nécessaires à toute personne pour favoriser l'intégration sociale, le développement professionnel, l'épanouissement personnel et la citoyenneté active. Elles sont communes à tous les métiers et sont indispensables au développement des compétences techniques.

9 compétences clés identifiées en milieu hospitalier et social

- Communiquer à l'oral
- Communiquer à l'écrit
- Se repérer dans l'espace et dans le temps
- Utiliser les outils mathématiques
- Utiliser les outils numériques
- Travailler en équipe
- Tirer parti de ses expériences
- Agit en autonomie, prendre des initiatives dans son périmètre de responsabilité
- Maîtriser les gestes et postures et respecter les règles d'hygiène, de sécurité et environnementales

#2

Contact

Pour plus d'informations, prenez contact avec votre délégation régionale.

#3



ALSACE

« Le Sébastopol » - 3, quai Kléber - 67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 21 47 00 / Fax : 03 88 23 55 97

www.anfh.fr/alsace